

<b>SG/CA/EB</b>	
Département de l'Aude	REPUBLIQUE FRANCAISE
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES	Liberté – Egalité - Fraternité
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES	<b>ARRÊTÉ DU MAIRE</b>

**2 0 2 2 – 7 5 7**

**RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION  
SQUARE MARCELIN ALBERT  
ET DIVERSES ARTÈRES AUTOUR DE SQUARE**

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

Vu les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5,  
L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et  
suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et  
du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu les animations estivales organisées sur le Square Marcelin Albert, dans le cadre des Lézivales, les  
22 juillet 2022, 5 août 2022, 12 août 2022 et 19 août 2022,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité des  
usagers pendant l'intervention,

Considérant qu'il y a lieu pour cela de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules  
sur le Square Marcelin Albert et sur diverses artères autour du square,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:**

A l'occasion des animations estivales organisées dans le cadre des Lézivales les 22 juillet 2022, 5  
août 2022, 12 août 2022 et 19 août 2022, le stationnement et la circulation des véhicules seront  
réglementés comme suit :

- Le Square Marcelin Albert sera fermé à la circulation et au stationnement de 8 heures du matin  
au lendemain à 4 heures du matin.
- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le cours de la République, la  
rue Pablo Neruda et la place Salvador Allende, de 19 heures à 1 heure du matin.
- Les places de stationnement en zone bleue située derrière l'ancienne bibliothèque « Joseph  
Euzet », côté avenue Barbès, seront interdites et neutralisées, de 14 heures à 3 heures du matin.
- La circulation dans la rue Marat sera interdite jusqu'à l'avenue Barbès, de l'intersection du  
Square Marcelin Albert et de la Place des Vosges,
- Sept places de stationnement sur la place des Vosges seront interdites et neutralisées, de 18  
heures à 1 heure du matin.

**Article 2 :**

Les Services Techniques de la Ville se chargeront de livrer les barrières et la Police Municipale se  
chargera de neutraliser les places de stationnement.

**Article 3 :**

Les usagers devront se conformer aux signalisations et consignes mises en place.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques et le Chef de poste de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 4 juillet 2022

*Pour le Maire empêché,  
Le premier-adjoint par délégation*  
**Jean-Paul PUJOL**

